

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 65-2018

| | |
|---------------|------------|
| Total membres | 23 |
| En exercice | 23 |
| Convocation | 15/11/2018 |
| Présents | 12 |
| Absents | 11 |
| Procurations | 3 |
| Votants | 15 |

Par suite d'une convocation en date du quinze novembre deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le vingt novembre deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc,

Procurations : DILLON Valérie à Nicole QUILLIEN, JOLIBERT Marie-Christine à Marie-Françoise ALBAN, CAZANAVE Véronique à Pierre GARCIA.

Absents : DILLON Valérie, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Compte-rendu du Comité Technique Paritaire du 14 novembre 2018 et approbation des points à l'ordre du jour validés par le CT

Les membres composant le Comité Technique Paritaire se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le 14 novembre 2018 à 15h, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire, dont le compte-rendu est annexé à la présente délibération.

Les points à l'ordre du jour, validés par le CT, sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

- ✓ « CIA » et RIFSEEP ;
- ✓ Décompte des Congés ;
- ✓ Règlement formation ;
- ✓ Annualisation horaires personnel du cinéma ;
- ✓ Mutualisation service comptabilité avec CCPM ;
- ✓ Suppression des postes vacants, création de poste et nouveau tableau de l'effectif ;
- ✓ Grille d'entretiens professionnels.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** l'intégralité du compte-rendu du Comité Technique du 14 novembre 2018, annexé à la présente ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

1^{er} Adjoint délégué Maire, Nicole QUILLIEN
Suppléant de M^{me} Le Maire



Pierre GARCIA



RECU EN PREFECTURE
le 27/11/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20181120-65D2018-DE

CR du CT Mairie de Mirepoix

14 Novembre 2018

Présents :

Élus : Nicole QUILLIEN, maire ; Claudine CAMOU, adjointe au Maire ; Jean SAINT MARTIN et Jacques ESCANDE, conseillers municipaux.

Agents : Sylvie GOMEZ, Gisèle CABOT, Catherine JORRO, Daniella CHABAUD, Sylvie CALBO.

Invités : Isabelle ALEX, DGS et Alain HONORAT, DRH

Madame le Maire rappelle avant de commencer que ce CT est le dernier de la mandature.

En raison de la baisse des effectifs, la représentation des agents aux instances paritaires sera désormais assurée par le CT départemental.

À l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du précédent CT.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. RIFSEEP pour Ingénieur et technicien et « CIA » pour tous :

Un certain nombre d'agents (Police Municipale, Enseignants de l'Ecole de Musique de manière durable, Ingénieur en attente de décret, ...) ne bénéficie pas du RIFSEEP.

Ils continuent de bénéficier des primes de l'ancien système indemnitaire et ne sont donc pas pénalisés sur cet aspect-là. Par contre, ils ne peuvent prétendre au Complément Indemnitaire Annuel. Une réforme législative est en cours pour leur en étendre le bénéfice. En attendant, nous vous proposons la création d'une prime d'un montant et d'une clé de répartition identique au CIA dite « Prime indemnitaire annuelle » pour les agents de droit public non éligibles au RIFSEEP et dont l'ancienneté à la Mairie est supérieure à 6 mois.

M HONORAT précise que cette disposition relève d'une décision de justice sociale vis-à-vis de l'ensemble des agents, mais qu'elle peut rentrer en désaccord avec les textes privilégiant les agents de la Fonction Publique d'État sur les autres Fonctions Publiques.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. CIA et indisponibilités

Afin d'éclaircir au mieux la distribution de la prime, il est précisé que le CIA est distribué en fonction du temps de travail (35h, ...) et du temps de présence (absentéisme).

Il est payé uniquement si présence de l'agent lors de sa distribution en décembre (établissement d'un bulletin de paye).

Un temps de présence minimum de 6 mois sur la période de référence (1 décembre/30 novembre) est requis.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20181120-6502018-DE

4. Règlement Formation

Cf. texte joint.

Il précise les droits et les devoirs des agents par rapport aux formations obligatoires, les formations facultatives mais recommandées et les formations à la demande des agents.

Madame le Maire précise que ne pas élargir le remboursement des frais de déplacement se rendant en formation pénaliserait les agents qui n'ont pas les moyens surtout dans le contexte de la Grande Région Occitanie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Annualisation horaires du personnel du cinéma

Les agents du cinéma (2) sont soumis à une activité cyclique avec des fréquentations haute ou basse selon les périodes. Il est proposé d'adopter un calendrier permettant de faire varier leur temps de travail dans ces périodes haute ou basse. Un point au 31 décembre de chaque année sera fait pour vérifier la présence éventuelle d'heures supplémentaires, et leur paiement éventuel.

Madame le Maire rappelle que l'agent en charge du Cinéma, Patrick BENOIST est très toujours attentif à la collectivité et au bien-être des spectateurs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Mutualisation compta avec CCPM

Une mutualisation des services comptable de la Mairie et de la CCPM est envisagée. Cette opération entrainerait le transfert de Sylvie GOMEZ comme personnel de la CCPM. Un responsable de service en cours de recrutement chapeauterait 3 agents.

Mme le Maire rappelle que le transfert se fait avec le maintien des avantages acquis.

La mutualisation se faisant pour maintenir les services au plus près des administrés, et avec le souci de faire monter les agents en compétences.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Suppression des postes vacants

Cf. tableau.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Grille d'Entretiens prof.

Nous avons allégé la grille des entretiens professionnels. Elles vous sont présentées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Questions diverses

- Décompte des Congés

À compter du 01 janvier 2019, les demandes de congés annuels devront être formulées en journée ou demi-journée.

- Temps de travail légal à 1607 h

Il est fortement question dans les médias du souhait du gouvernement de ramener tous les agents de la FPT au quota d'heures de travail légales, soit 1607 h. Un bref échange se fait sur le sujet.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20181120-6502018-DE